

PROVINCE SUD

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de l'Eau

Bureau des Services
Publics de l'Eau

47 rue Jean Jaurès
BP 3718
98846 NOUMÉA
CEDEX

BORDEREAU DE PIECES ADRESSE A :

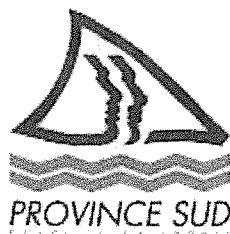
Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Albert Bousquet

42 rue Docteur Echembrenner
BP 120
98845 Nouméa Cedex

N° 2009-29144

Nouméa, le 14 MAI 2009

Nombre de pièces	Sommaire	Observations
1	<p>Compte-rendu de la visite terrain du 14 mai 2009 à la station d'épuration du Centre Hospitalier Albert Bousquet.</p> <p><u>Copie</u> : EPUREAU / SIPRES</p>	Pour suite utile et attribution

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'EAU

Bureau des Services
Publics de l'Eau47, rue Jean Jaurès
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEXCompte-rendu de la visite terrain du 14 mai 2009
à la station d'épuration du CHS de Nouville

N°2009-29144

Installation	Station d'épuration du Centre Hospitalier Spécialisé de Nouville
Exploitant	Centre Hospitalier Spécialisé de Nouville
Commune	NOUMEA
Lieu-dit	Nouville
Arrêté d'autorisation	Arrêté n° 539-2006/PS du 6 juin 2006
Date de la visite	10 mars 2009 <i>14 mai</i>
Nom des participants	

DONNEES, OBSERVATIONS ET CONSTATS

L'extrémité du lit d'infiltration a été remblayée par l'une des entreprises du chantier d'extension du CHS. Des véhicules circulent et stationnent sur le lit d'infiltration, risquant ainsi d'endommager les drains. Lors d'une visite sur place le 14 avril dernier, la SECAL, maître d'œuvre des travaux d'extension du CHS, s'était engagée à faire enlever ces matériaux. A ce jour, l'emprise du lit d'infiltration n'a toujours pas été libérée (cf. photo 1 : une voiture stationne sur l'emprise du lit). Par ailleurs, une quantité importante de déchets de chantier a pu être retrouvée sur le lit d'infiltration (ex : mobilier sportif).

La société Epureau, suite à la validation par le CHS de leur devis n°09/03 088, a réalisé plusieurs fouilles au niveau des tranchées drainantes, avec une découpe des drains (cf. photo 2). Il en ressort que :

- La structure des tranchées drainantes est satisfaisante et le lit d'infiltration ne semble pas saturé en eau sur la majorité des surfaces découvertes.
- Les drains sont encrassés avec des dépôts de boue séchée (cf. photo 3).

L'encrassement des drains est probablement dû à une accumulation de matières en suspension (MES) depuis la mise en service de la station d'épuration. Il a été vraisemblablement accéléré par un niveau de rejet de matières en suspension très au dessus du niveau de rejet autorisé (arrêté d'autorisation de la station d'épuration n°539-2006/PS du 6 juin 2006) : 81 mg/l de MES mesuré lors de la campagne d'analyse du 28-29 octobre 2008 alors que le niveau de rejet doit être inférieur à 30 mg/l.

Du fait de l'encrassement des drains, l'alimentation du lit d'infiltration n'est pas uniforme et toute la surface d'infiltration n'est pas mobilisée. On peut donc trouver localement une saturation en eau des matériaux filtrants.

- L'une des 2 antennes d'alimentation des drains présente une contre pente visible (cf. photo 4).

Il s'agit de l'antenne située le long du fossé d'évacuation des eaux pluviales. Cette contre pente a pu être provoquée soit par un affouillement soit par un choc mécanique lors du curage du fossé.

Un point bas ayant ainsi été créé, le poste de refoulement alimente préférentiellement cette antenne et l'eau s'accumule au niveau du point bas jusqu'à provoquer une saturation en eau.

Les préconisations du service de l'eau sont les suivantes :

- Relance de la SECAL pour l'évacuation des matériaux et des déchets de chantier à l'extrémité du lit d'infiltration ;
- Curage des drains via les cheminées d'accès et via les tronçons découpés (devis à établir en urgence par Epureau), puis remise en état du lit d'infiltration ;
- Amélioration du traitement, conformément au niveau de rejet de l'arrêté n°539-2006/PS du 6 juin 2006, afin d'éviter un encrassement prématué des drains ;
- Réparation du tronçon de l'antenne présentant une contre pente (environ 15 mètres de PVC 110 mm) avec mise en œuvre d'une membrane en extrémité du lit afin de réaliser une barrière physique avec le fossé d'évacuation d'eaux pluviales, et mise en œuvre de gravats (récupération de matériaux du chantier d'extension du CHS) pour renforcer le talus et éviter l'affouillement (devis à fournir par Epureau) ;
- Enfin, dans le cadre de la maintenance de l'installation, il serait intéressant d'observer l'impact d'une alimentation alternée des 2 antennes de drains et de vérifier l'alimentation uniforme du lit d'infiltration.

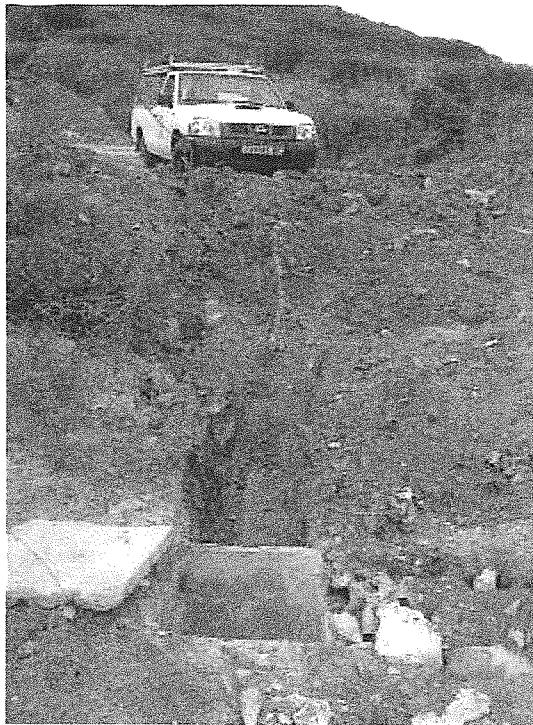


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4